ESPACES DE RÉSERVE

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

Donnons au sang le pouvoir de soigner

PRESENTATION DE L'ANNEXE et BESOINS ERGONOMIQUES

La présente annexe a pour objet de préciser les principes d'aménagement et d'organisation de certaines zones de réserves au sein des maisons du don, en lien avec le besoin ergonomique de l'activité.

Elle ne couvre ni l'ensemble des espaces tertiaires du bâtiment, ni l'intégralité des réserves existantes. Sont ici traitées prioritairement les réserves et zones associées dont l'implantation, les flux, les modalités de manutention ou les contraintes de circulation ont un impact direct sur l'activité quotidienne des salariés (réserves de collation et prélèvement, dépôts de PSL, circuits de livraison, espaces de réception et de dépotage, etc.).

Les réserves de stockage simple, ne générant pas de flux spécifiques ni de contraintes particulières en matière de manutention ou d'interface fonctionnelle, relèvent quant à elles des principes généraux d'aménagement du bâtiment et ne font pas l'objet de prescriptions détaillées dans la présente annexe.

Les dispositions décrites visent ainsi à garantir :

- une séparation claire des circuits internes et des circuits de livraison,
- une organisation limitant les manipulations inutiles et les croisements de flux,
- des distances de déplacement maîtrisées,
- des conditions de travail ergonomiques et sécurisées pour les équipes de la MDD.

Cette annexe s'attache donc à structurer les espaces logistiques ayant une incidence directe sur la fluidité de l'activité et la qualité des conditions de travail, dans une logique d'efficacité opérationnelle et de sécurité.

LE CIRCUIT DE LIVRAISON ET ACCES EXTERIEUR – besoins ergonomiques

B1 Il est préférable que le circuit de livraison soit séparé du circuit interne. Les livraisons doivent passer, dans la mesure du possible, par un **accès extérieur** dédié, avec une porte donnant directement sur l'extérieur.

B2 **Privilégier des portes facilement ouvrables** et sécurisées pour l'accès à ces zones et **prendre en compte le passage de chariots et de palettes.** Afin de rendre les ouvertures de ces espaces accessibles sans manœuvres difficiles, prendre en compte des rayons de braquage des outils de manutentions.

LES ESPACES DE RESERVES – besoins ergonomiques

B3 La réserve doit être implantée en proximité immédiate de sa zone fonctionnelle (prélèvement – collation) pour faciliter le réapprovisionnement du matériel de prélèvement et des denrées alimentaires.

B4 La circulation entre la réserve et sa zone fonctionnelle doit rester libre, sans obstacle ni ressaut, afin de garantir un passage fluide et sécurisé. En particulier, les portes utilisées doivent faciliter la circulation d'une zone à l'autre (Porte suffisamment large pour le passage des chariots, bloc-porte, ou groom mécanique facilitant l'ouverture, ...).

B5 Il est **préférable que chaque réserve soit dédiée à son propre usage, afin d'éviter les doubles ou triples manipulations ainsi que les chevauchements de circuits entre flux internes et externes. Si ce n'est pas possible, un marquage devrait identifié clairement la séparation des différents éléments stockés.**



LES ESPACES DE RESERVE
– besoins ergonomiques

B5 La réserve doit avoir un **espace prévu à la réception et au dépotage des livraisons**, identifié par un marquage au sol à l'intérieur ou en proximité directe de la réserve, sans gêner les activités environnantes. Les zones prévues doivent être dimensionnées de manière adaptée et de manière à manutentionner l'ensemble ou les parties du colis.

B6 Si la réserve n'est pas en proximité directe, un dispositif de stock temporaire devra être mis en place, sans gêner la circulation et l'expérience des donneurs.

↳ Le moyen de manutention utilisé en réserve doit pouvoir accéder facilement à la réserve, circuler aisément et faciliter les opérations de manutention.

↳ Concernant la réserve de collation : Nous préconisons l'utilisation de chariots pouvant être directement intégrés au meuble arrière, afin d'éviter les doubles manipulations. Ces chariots doivent être équipés de tiroirs ou bacs de rangement, permettant d'identifier rapidement les denrées disponibles.

LES ZONES DE DEPÔTS PSL
– besoins ergonomiques

B7 Les zones de dépôt des PSL doivent être implantées à proximité des postes de prélèvement et être accessibles aux chariots afin de réduire le nombre de déplacements nécessaires, limiter les distances parcourues par les agents et éviter tout passage à l'extérieur de la zone de prélèvement.